

Séance du 20 juillet 2015

Le vingt juillet deux mille quinze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 13/07/2015

Date d'affichage : 28/07/2015

Etaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; M. BELLÉE Pascal, BAZIN Denis ; Mme LEVALLOIS Mireille ; M. ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Etait excusée : Mme RIVALLANT Stéphanie (procuration Mme LEDOUX).

Etait absente : Mme GOSSET Cécile.

M. DUFORT, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire demande s'il y avait des remarques sur le compte-rendu de la séance du 06 juillet. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

I. Réhabilitation de l'hôtel restaurant : nouvelle consultation lot électricité (visa 22/07/2015)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une nouvelle consultation d'entreprises pour le lot « électricité, courants faibles » a été effectuée par voie d'annonce légale, selon une procédure adaptée (article 28 du CMP). En effet, l'entreprise titulaire du marché est placée en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce de Coutances en date du 19 mai 2015.

Quatre entreprises ont remis une offre. Après ouverture des plis et analyse avec les maîtres d'œuvre, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la SARL ELECXIA de Canisy pour terminer les travaux d'électricité dans le cadre de la réhabilitation de l'hôtel restaurant pour un montant de 32 244.05 € HT. Le Conseil Municipal autorise de plus M. le Maire à signer le marché et tout document relatif à cette affaire.

II. Affaires diverses

- Un conseiller signale le mauvais stationnement d'un véhicule à la Résidence La Vallée Verte. Il est répondu que c'est privé.

- Un autre conseiller signale que les poubelles de l'étang ont parfois été oubliées : le nécessaire va être fait.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.